



# Les Clarines

Camping Caravaneige



## TARIF LOCATION MOBILE-HOME SAISON 2019 : 22/12/2018 au 13/10/2019

Séjour CURE 3 semaines : 12% de remise en Haute saison ou tarif promo CURE en basse et moyenne saison + navette thermale gratuite

	Nbre PERS	Basse SAISON				Moyenne SAISON				Haute SAISON	
		SEM	WE	MW	CURE	SEM	WE	MW	CURE	SEM	CURE

### MOBILE-HOME toute saison

MH 34 m <sup>2</sup> – 3ch	1 à 6	448 €	255 €	340 €	995€	581 €	315 €	420 €	995 €	700 €	-12%
MH 32 m <sup>2</sup> T - 2ch	1 à 4	385 €	216 €	288 €	845 €	497 €	270 €	360 €	845 €	581 €	-12%
MH 31 m <sup>2</sup> – 2 ch	1 à 4	385 €	216 €	288 €	845 €	497 €	270 €	360 €	845 €	574 €	-12%
MH 31 m <sup>2</sup> T - 2ch	1 à 4	364 €	207 €	276 €	795 €	441 €	255€	340 €	795 €	546 €	-12%
MH 29 m <sup>2</sup> - 2/3 ch	1 à 5	385 €	216 €	288 €	895 €	497 €	270 €	360 €	895 €	581 €	-12%
MH 28 m <sup>2</sup> – 2ch	1 à 4	343 €	195 €	260 €	795 €	434 €	240 €	320 €	795 €	525 €	-12%
MH 19 m <sup>2</sup> – 1 ch	1 à 2	266 €	141 €	188€	595 €	350 €	195 €	260 €	595 €	406 €	-12%

### MOBILE-HOME 1/2saison + été (du 27 Avril au 29 Sept)

MH 24 m <sup>2</sup> - 2 ch	1 à 4	287 €	156 €	208 €	695 €	378 €	207 €	276 €	695 €	483 €	-12%
-----------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------

### MOBILE-HOME été (du 15 juin au 1<sup>er</sup> Sept)

MH 21,5 m <sup>2</sup> – 2 ch	1 à 4					343 €	195 €	260 €	645 €	427 €	-12%
-------------------------------	-------	--	--	--	--	-------	-------	-------	-------	-------	------

### MOBILE-HOME SANS SANITAIRES (du 27 avril au 29 sept)

MH 19 m <sup>2</sup> - 2ch	1 à 4	196 €	99 €	132 €	495 €	287 €	144 €	192 €	495 €	364 €	-12%
----------------------------	-------	-------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------

PERSONNE SUPPL – tarif / nuitée	28 €
ASSURANCE ANNULATION	3% du coût du séjour

WE= formule Week-End (vendredi au dimanche), ou 3 nuits consécutives

MW= formule Mid Week (lundi au vendredi), ou 4 nuits consécutives

Séjours 5 ou 6 nuits : nous consulter.

**MOYENNE SAISON** du 22/12/2018 au 06/01/2019  
du 09/02/2019 au 10/03/2019  
du 16/06/2019 au 07/07/2019

**HAUTE SAISON** du 06/07/2019 au 25/08/2019

### MODALITES DE REGLEMENTS

- Acompte : 25% + assur annulation, encaissés à réception
- Solde : 30 jours avant le début du séjour
- Caution de 350 € (non encaissée).

- **Règlements acceptés** : Espèces, Cartes bancaires, chèques, chèques vacances

## DISPONIBILITES ET RESERVATIONS EN LIGNE SUR NOTRE SITE INTERNET

[www.camping-les-clarines.com](http://www.camping-les-clarines.com)

Quelle que soit la formule choisie pour votre séjour, ce tarif TTC comprend :

- La mise à disposition du mobile-home à compter de 15h00 (jour d'arrivée) jusqu'à 10h00 (jour de départ)
- L'emplacement pour un seul véhicule,
- L'eau, le gaz et 3 Kw/jour d'électricité. Le kW suppl est facturé 0,35 €.

Facturation supplémentaire :

- Taxe de séjour : 0,60 € / nuit / pers > 18 ans (tarif 2019)
- Chien : 4,90 € / nuit (1 seul chien est accepté par mobile-home).
- Véhicule supplémentaire : 2,00 €.
- Visiteur : Gratuit la 1<sup>ère</sup> heure, au-delà 5 €/pers (accès piscine non autorisé)

31/08/2018

1424 Avenue du Maréchal LECLERC – BP 38 – 63150 LA BOURBOULE

SAS au capital de 100000 € - SIRET : 47807662300022 – APE 5530 Z

☎ 04 73 81 02 30

[clarines.les@wanadoo.fr](mailto:clarines.les@wanadoo.fr)

[www.camping-les-clarines.com](http://www.camping-les-clarines.com)



# Les Clarines

## Camping Caravaneige



### CONDITIONS DE RESERVATION ET DE LOCATION DE MOBILE-HOME EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR.

**1-DROIT DE RETRACTATION** : Conformément à l'article L.121-21-8 du code de la consommation, le locataire est informé qu'il ne possède pas de droit de rétraction suite à la signature du présent contrat.

**2-RESERVATION** : Pour toute réservation, une « option » est enregistrée (sous réserve de disponibilité) dès réception de votre demande. Celle-ci est valable maximum 7 jours.

La réservation ne devient ferme qu'à réception de l'acompte de 25% du prix du séjour et du contrat de réservation daté et signé par le client. Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée sans l'accord du camping. Toute option non confirmée dans un délai de 7 jours maximum sera automatiquement annulée.

**3-REGLEMENT DU SOLDE** Pour toute réservation de mobil home le solde du séjour est à régler un mois avant le début du séjour. En cas de solde non réglé à la date convenue, le camping se réserve le droit de considérer l'inscription comme nulle et de conserver les sommes versées lors de la réservation.

**4-RESERVATION TARDIVE** : En cas de réservation d'une location moins d'un mois avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée lors de la réservation.

**5-TAXE DE SEJOUR** : Les taxes de séjour, collectées pour le compte des municipalités sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Elles sont à acquitter par le vacancier sur le lieu du séjour.

**6-ASSURANCE ANNULATION** Vivement conseillée, son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour. Son montant est de 3% du tarif de la location. **Prise d'effet** : le jour de la souscription du contrat // **Expiration de la garantie** : le jour du départ.

Plus d'informations sur : [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com)

**7-ARRIVEE et DEPART** : En juillet et Août les locations se font du samedi au samedi ou du dimanche au dimanche en fonction des disponibilités. En dehors de cette période les jours d'arrivée et de départ sont libres et les locations peuvent se faire pour une durée minimale de 3 jours. **Les arrivées se font entre 15h00 et 19h00. Les départs doivent avoir lieu avant 10h00. En l'absence de tout message écrit du locataire (message téléphonique non accepté) précisant qu'il a dû différer son arrivée, la location deviendra disponible 12 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat. Les règlements versés resteront acquis au camping.**

**8-PERSONNE SUPPLEMENTAIRE et/ou VISITEUR** : Si à l'arrivée ou durant le séjour, le nombre de locataire(s) dépasse celui précisé sur le contrat, le camping se réserve le droit soit de refuser les locataires supplémentaires, soit de réclamer une majoration de prix selon le tarif en vigueur. Dans tous les cas le nombre de personnes ne pourra dépasser 6 (un bébé ou un enfant compte pour une personne). Tout véhicule supplémentaire (auto ou moto) et **tout visiteur sera également facturé selon le tarif en vigueur. Pour des raisons de sécurité, tout visiteur devra se présenter à l'accueil, et s'acquitter de la redevance en vigueur. Toute introduction frauduleuse de visiteurs sera sanctionnée. L'accès à la piscine n'est pas autorisé aux visiteurs.**

**9-ANIMAUX DOMESTIQUES** : Pour raison d'allergies fréquentes, **les chats ne sont pas acceptés dans les mobile-home.** Un seul chien est toléré (sauf catégorie 1). **Il sera tenu en laisse et devra être accompagné à l'extérieur du camping pour faire ses besoins. En aucun cas le chien ne devra demeurer seul dans le mobile-home** et ne devra incommoder le voisinage par ses aboiements ou ses salissures. En cas de non-respect, le camping pourra prononcer l'éviction du chien et de ses maîtres.

Tout autre type d'animal est interdit dans les mobil-home.

**10-CAUTION ET ETATS DES LIEUX** : Une caution de 350.00 € par chèque est exigée avant la prise de possession.

A votre arrivée, il vous sera remis un document vous permettant de faire vous-même votre état des lieux initial. Ce document devra être rendu signé le soir de votre arrivée. **Le jour de votre départ, le mobile-home devra être restitué avant 10h00 dans un parfait état, prêt à être reloué. L'état des lieux de sortie sera fait dans la journée et après votre départ par le personnel nettoyant.** Sous huit jours, vous recevrez votre caution ou une facture de prestation de nettoyage et/ou de remise en état. En cas de non règlement de celle-ci sous 15 jours après son envoi nous nous réservons le droit de déduire de la caution le montant de la facture ménage/réparation.

**ATTENTION : La caution sera intégralement conservée si l'interdiction de fumer n'a pas été respectée.**

**11-BLOCS SANITAIRES** : Les locataires de mobil-home ne sont pas autorisés à utiliser les blocs sanitaires du camping sauf pour l'utilisation des lave-linge et sèche-linge. Ils doivent utiliser les équipements sanitaires du mobile-home (sauf mobile-home sans sanitaire).

**12-REGLEMENT INTERIEUR** : Tout locataire d'hébergement est tenu de se conformer scrupuleusement au règlement intérieur de l'établissement qui est affiché et dont chacun peut se procurer un exemplaire sur simple demande. (Ou téléchargement sur [www.camping-les-clarines.com](http://www.camping-les-clarines.com))

Tout locataire de mobil home doit être assuré convenablement pendant toute la durée de son séjour. Le gérant décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries ou accidents divers relevant de la responsabilité du client.

**13-RECLAMATION** : Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les 7 jours de la prise de possession par lettre recommandée avec accusé de réception.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est MEDICYS. Il peut être joint via son site : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr), ou par voie postale : MEDICYS, Centre de médiation, 73 Boul de Clichy, 75009 PARIS.

31/08/2018

1424 Avenue du Maréchal LECLERC – BP 38 – 63150 LA BOURBOULE

SAS au capital de 100000 € - SIRET : 47807662300022 – APE 5530 Z

☎ 04 73 81 02 30

[clarines.les@wanadoo.fr](mailto:clarines.les@wanadoo.fr)

[www.camping-les-clarines.com](http://www.camping-les-clarines.com)